



## Vol à l'étalage grand magasin

-----  
Par Pierre84

Un triste bonjour à tous,

Je suis sorti de prison il y a presque 2 ans, étant sans emploi avec de très faibles revenus j'ai été pris en flagrant délit de vol à l'étalage dans un grand magasin. J'ai été repéré sur les caméra de surveillance, j'ai reconnu les faits et restitués les objets dérobés aux vigiles. Cependant le directeur du magasin a refusé que je paye le montant de ces 2 articles d'une valeur totale d'environ 150 euros. Ne voulant rien entendre malgré mes excuses il a appelé la police qui s'est déplacé et a pris mon identité ainsi que mes coordonnées en vue d'une convocation future et m'ont laissé repartir. Etonnement dans tout cela on ne m'a rien demandé de signer, ni devant le directeur du magasin ni devant les OPJ. C'est bientôt Noël et je comptais compléter (stupidement j'en conviens) ma liste de cadeaux à offrir. Je précise que les délits qui m'ont valu mon incarcération n'ont rien à voir avec le vol, c'était la première et dernière (!) fois que je commettais ce type de délit. Pouvez-vous me dire ce que j'encoure ? la sanction de 3 ans de prison et 45000 euros d'amende me font très peur. Je suis désespéré.